

LA COURSE DES 3 NOUES

Edition 2026



Article 1 : Présentation

La Course des 3 Noues – 4^e édition – est une course nature organisée par l'association **Trail-Running-Trainou45** (association loi 1901).

Cette 4^e édition s'inscrit également dans une **démarche solidaire** : **1,50 € par dossard sera reversé à la Ligue contre le cancer – Comité du Loiret.**

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse trailrunningtrainou45@gmail.com

Article 2 : Programme

La Course des 3 Noues aura lieu le dimanche **21 juin 2026** à TRAINOU (45470). L'évènement est composé de **deux courses** : 8km et 16km sur les chemins et singles de Trainou.

Le départ des courses sera donné en face du gymnase à :

- **9h30** pour le **8km**
- **9h45** pour le **16km**

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Les participants sont invités à se rendre à l'échauffement collectif 15' avant le départ.

! Course limitée à 500 participants au total.

Article 3 : Parcours / Ravitaillement

8km – Départ 9h30 - course ouverte aux 16 ans et +

- o <https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=11Gnw1bpQoAXbh0wY4LC7wgQIMOEyJ1Jo&ll=47.972086185018185%2C2.119235544289726&z=16>

16km – Départ 9h45 - course ouverte aux 18 ans et +

- o <https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1Z4C98Xjw2oRVjFzYUCa0nUobSdBXRyG&ll=47.986408447271344%2C2.114961242516844&z=14>

Plusieurs points de ravitaillement sur les différentes épreuves :

- 1 point de ravitaillement pour le 8km + ravitaillement final
- 2 points de ravitaillement pour le 16km + ravitaillement final

Article 4 : Inscriptions

Les **inscriptions** se font en ligne sur le site internet **PROTIMING**
<https://protiming.fr/Runnings/detail/8084-La-Course-des-3-Noues>

OU

Sur place le jour de la course (en fonction de la disponibilité des dossards).

Pour les inscriptions sur PROTIMING, la liste des inscrits sera actualisée automatiquement et le coureur pourra immédiatement vérifier que son nom apparaît sur la liste.

ATTENTION : 500 participants maximum sur l'ensemble des 2 courses.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Licence FFA en cours de validité autorisant la compétition (y compris Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running)
- Licence UFOLEP en cours de validité mentionnant la course à pied en compétition.
- Un PPS en cours de validité à la date de la compétition
- Pour les mineurs, une décharge signée par l'autorité parentale sera demandée en complément du questionnaire de santé mineur complété.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 : Tarifs

- 8 km : 10€ (+ 3€ sur place *selon la disponibilité des dossards*)
- 16 km : 18€ (+ 3€ sur place *selon la disponibilité des dossards*)

Article 6 : Retrait des dossards

Samedi 20 Juin 2026 au Magasin Sport 2000 (horaires à définir)
Centre commercial Belles Rives, 45430 CHECY

ou

Dimanche 21 Juin 2026 sur place à partir de 8h
Gymnase Serge de Leeuw, rue du stade, 45470 TRAINOU

Article 7 : Soutien à la Ligue contre le cancer – Comité du Loiret

Dans le cadre de son engagement solidaire, l'organisation de la Course des 3 Noues apporte son soutien à la section du Loiret de la Ligue contre le cancer.

À ce titre, **1,50 € par dossard vendu** sera reversé à l'association afin de contribuer à ses actions de prévention, d'accompagnement des patients et de soutien à la recherche.

Les participants sont informés que leur inscription implique automatiquement cette participation solidaire. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, effectuer un don complémentaire lors de leur inscription.

Articles 8 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société PROTIMING via des puces électroniques intégrés au dossard. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement.

Article 9 : Classement et récompenses

- Le 8 km : les 3 premiers de la course, catégories homme et femme.
- Le 16 km : les 3 premiers de la course, catégories homme et femme.

Chaque participant à la course se verra remettre un lot.

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de PROTIMING.

Article 10 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 11 : Sécurité

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)** afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de police seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire.

Des bénévoles signaleurs sont présents sur tout le parcours pour assurer la sécurité et servir d'antennes avec l'équipe de secouristes. Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 12 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 13 : Annulation

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'évènement, d'arrêter l'évènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli. Si l'évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, d'une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'organisateur, le report de l'évènement ou le remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

En cas de catastrophe naturelle, l'organisation pourra être modifiée ou annulée sans remboursement des frais d'inscription.

En cas d'annulation par le participant, quel que soit le motif, il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription.

Article 14 : Charte du coureur

La participation à la Course des 3 Noues engage chaque coureur à respecter l'environnement dans laquelle il évolue.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.
--